

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 avril 2008

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/03

OBJET : Résiliation des baux consentis au Département concernant les locaux occupés par les services de l'Unité d'Action Sociale de Sénart.

- Cantons : Combs-la-Ville et Le Mée-sur-Seine

<p>RÉSUMÉ : Le regroupement des services de l'Unité d'Action Sociale de Sénart dans de nouveaux locaux permet de mettre fin aux locations prises à Combs-la-Ville et à Cesson. Il convient de résilier les baux correspondants.</p>

Lors de la séance du 30 mars 2007, vous avez décidé l'acquisition un immeuble situé 100 rue de Paris à Lieusaint, pour y installer l'Unité d'Action Sociale de Sénart.

Les travaux d'aménagement seront achevés prochainement, en vue d'une livraison fin avril 2008, tandis que les déménagements s'étaleront entre la fin avril et la fin mai 2008.

Cet immeuble accueillera notamment les services situés actuellement dans des locaux pris en location :

- à Cesson, 96 avenue Charles Monier, par un bail avec la Ville en date du 26 août 1997, modifié par avenant le 8 janvier 2008,

- à Combs-la-Ville, 28 rue Jean Rostand, par bail en date du 31 mars 2005, signé avec la SCI LIO.

Afin de respecter le délai contractuel de préavis pour la résiliation de chacun de ces baux, j'ai adressé aux propriétaires, en temps utile, un avis de résiliation.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/03 des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. LAPLACE
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 avril 2008

OBJET : Résiliation des baux consentis au Département concernant les locaux occupés par les services de l'Unité d'Action Sociale de Sénart.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

d'approuver la résiliation :

- du bail consenti au Département le 26 août 1997, modifié par avenant le 8 janvier 2008 par la Ville de Cesson pour les locaux situés à Cesson, 96 avenue Charles Monier,

- du bail consenti au Département le 31 mars 2005, par la Société Civile Immobilière LIO, pour des locaux situés à Combs-la-Ville, 28 rue Jean Rostand.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

